



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi 12 novembre 2019, à 16 h00** au centre communautaire du Manège Militaire, situé au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Corey Strapps, Alain Villemure, Sabrina Patry-McComb, Marilyn Matheson et Jean Bergeron, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire M. Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Delmar Fisher est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin est absente

La secrétaire-trésorière adjointe, madame Louise Brière, est présente.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance extraordinaire**
2. **Mandat pour réparation du camion Sterling 2000**
3. **Mandat pour réparation conduites aqueduc**
4. **Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'installation de compteurs d'eau**
5. **Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'agrandissement du garage municipal**
6. **Dépôt de deux états comparatifs de revenus et de dépenses pour l'année 2019**
7. **Période de questions**
8. **Levée de l'assemblée**

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 16 h 03.

2. Mandat pour réparation du camion Sterling 2000

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires sur le camion Sterling

ATTENDU QUE ce camion fait partie de la flotte de véhicules municipaux et qu'il est essentiel au maintien des services dispensés par le secteur des travaux publics;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu 2 scénarios de réparation de la part de **Phil Larochelle Équipement Inc.** et que ces scénarios sont présentés comme suit :

- 1 - Nous retirons la carrosserie et installons un tube d'extension sur le châssis afin de soulever la boîte d'environ 3 pouces (7.5 cm) et de la réinstaller environ 3 pouces (7.5 cm) plus loin vers arrière afin d'aider à dégager le racloir arrière. Dans ce scénario, le treuil, le berceau et les tourillons (coudes) sont tous remplacés par des pièces neuves installées sur le cadre du châssis afin de compenser l'angle de déversement induit par le déplacement de la caisse. **Coût: 8 305,00 \$ plus taxes**
- 2 - Nous retirons la carrosserie et installons un tube d'extension sur le châssis afin de soulever la boîte d'env. 3 pouces (7.5 cm) et

2019-11-183



No de résolution
ou annotation

réinstaller env. 3 pouces (7.5 cm) plus loin en arrière afin d'aider à dégager le racloir arrière. Dans ce scénario, le vieux treuil est conservé (si possible car nous devons valider si l'usure est sur les coudes ou sur les supports de treuil) et le berceau et les tourillons(coudes) sont remplacés par de nouvelles pièces qui seront installées sur le cadre du châssis pour compenser l'angle de déversement induit par le déplacement de la caisse. **Coût: 6 355,00 \$ plus taxes.**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte le deuxième scénario sous toute réserve d'imprévu et advenant ce cas d'accepter le premier scénario.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Mandat pour réparation conduite aqueduc rue Stokes

ATTENDU QUE Lors des inondations du 1^{er} novembre 2019, les conduites d'aqueduc desservant une partie de population ont été endommagées.

ATTENDU QUE les mesures prises afin de rétablir rapidement le service d'aqueduc sont temporaire et ne peuvent être maintenues à long terme, surtout durant la saison hivernale.

ATTENDU QUE ces réparations doivent être effectuées le plus rapidement possible, puisqu'une partie de la population n'a pas d'eau potable et que les fuites causées par les bris drainent rapidement le réservoir municipal.

ATTENDU QUE les coûts de ces réparations seront soumis à une demande de réclamation au Ministère de la sécurité civile dans le cadre du « *Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) – Décret 430-2019.* »

ATTENDU QUE La municipalité a reçu une offre de la firme T.G.C. en lien avec les réparations à faire et que l'offre va comme suit :

- **Matériaux + 10% frais administratifs**
- **Journalier : 75.00\$/hre + camion de service à 40.00\$/hre**
- **Contremaître à 90.00\$/hres + camion de service à 30.00\$/hre**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'offre de la Firme T.G.C. afin d'effectuer les travaux nécessaires au rétablissement des services d'aqueduc.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'installation de compteurs d'eau

ATTENDU QUE la municipalité doit se conformer à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable adoptée par le gouvernement du Québec, et exigée par le ministère des Affaires municipales et Habitation Québec

2019-11-184

2019-11-185



No de résolution
ou annotation

(MAMH), visant à réduire d'au moins 20 % la consommation moyenne d'eau potable.

ATTENDU QUE le règlement 433-2018 sur les compteurs d'eau est en vigueur sur le territoire de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean Bergeron,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU D'autoriser la direction, à procéder à un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Autorisation pour aller en appel d'offres pour l'agrandissement du garage municipal

2019-11-186

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de la TECQ la Municipalité doit réaliser les travaux prévus dans la programmation approuvée par le MAMH avant le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE la Municipalité a retenu les services d'un architecte pour préparer les plans et devis;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sabrina Patry,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure

ET RÉSOLU D'autoriser la direction, à lancer un appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

6. Dépôt de deux états comparatifs de revenus et de dépenses pour l'année 2019

2019-11-187

Conformément au Code Municipal, la secrétaire-trésorière adjointe dépose deux états comparatifs pour l'année 2019.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson

ET RÉSOLU par le conseil d'accepter les états tels que déposés.

7. Période de Questions

Questions soulevées par les Citoyens



No de résolution
ou annotation

- Monsieur Donald Labrie, porte-parole des citoyens du chemin Labrie demande au conseil de remplacer gratuitement les bacs incendiés il y a quelques semaines
- Une demande est faite afin de changer l'emplacement des bacs du chemin Labrie
- Le même résident demande de diviser le coût des bacs entre chaque compte de taxe des résidents du chemin.

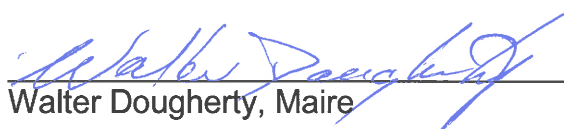
8. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 16 h 40.

Signé ce 13 Novembre 2019



Louise Briere, Secrétaire-trésorière adjointe



Walter Dougherty, Maire

2019-11-188